

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absents excusés : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER, Yves GAULIER, pouvoir à Christiane ROSSILLE

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE, Pierre CREPIN,

Date de la convocation : mercredi 4 mars 2026

Secrétaire de séance : Pierre Alexandre GIRARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20260311-D202612-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026

2026-12 OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADAPEI 42 pour « Les Jardins d'Asphodèles »

Madame POMMIER, Responsable de la commission « Vie associative », explique que la commune a reçu une demande de l'ADAPEI de la Loire, pôle roannais, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle. Les membres sollicitent la commune pour les aider à financer un projet visant à améliorer l'accompagnement et le bien-être des résidents en situation de handicap accueillis au sein des « Jardins d'Asphodèles de MABLY ».

Leur souhait est d'acquérir une borne musicale Handi Mélo qui serait interactive et accessible.

Madame POMMIER indique qu'une personne de la commune est accueillie actuellement dans l'établissement.

Elle propose aux membres du conseil municipal l'attribution d'une aide de 100 € à l'ADAPEI afin de participer à l'achat de cette borne pour les « Jardins d'Asphodèles de MABLY ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- entérine la proposition de subvention exceptionnelle de 100 € à l'ADAPEI 42 ;
- autorise M. le Maire à effectuer les écritures comptables pour le versement de cette aide.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme en mairie le 11 mars 2026

Le Maire, Eric MARTIN

Pierre-Alexandre GIRARD, secrétaire de séance,

